



**COMMUNICATION
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL**

C 15/2004

Vevey, le 15 avril 2004

Réponse à l'interpellation de M. Jérôme Christen "Est-ce que la Municipalité MILITE pour le MITIL?"

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

L'intervention rappelée en titre a été déposée le 7 novembre 2003 au Conseil communal.

La demande de prolongation de délai que nous avons sollicitée pour y répondre a été motivée par le fait que nous étions à cette époque en pourparlers avec le responsable de l'organisation du MITIL pour la recherche de solutions susceptibles de sauver le projet.

Aussi, avant de passer aux questions précises de l'interpellateur, nous jugeons utile de rappeler brièvement le contenu de la manifestation intitulée MITIL (Marché international des télévisions indépendantes et locales).

Initiée par M. Costa Haralambis, créateur de notre TV régionale, ce marché s'est tenu en 2001 et 2002 à Vevey. La manifestation a été largement soutenue par la Ville, le Canton et la Confédération, le solde de son financement provenant de ressources privées, principalement de la participation des visiteurs.

Après ses deux éditions, le MITIL a dû faire face à une situation financière délicate. Les initiateurs du projet ont beaucoup investi à titre personnel (temps de travail non rémunéré) et se sont finalement approchés de la Municipalité afin de trouver une solution pour poursuivre. Le découvert des manifestations 2001 et 2002 nécessitait un montant de fr. 70'000.-- pour payer les factures en suspens.

Pour envisager une troisième édition le minimum à investir était estimé à fr. 250'000.--, assuré par les pouvoirs publics (Commune, Canton, Confédération), la manifestation devant s'autofinancer pour fr. 100'000.--.

Ceci exposé, la Municipalité a mandaté un audit privé chargé de faire une analyse de la situation, d'estimer ses retombées économiques pour Vevey et la possible continuation de la manifestation.

Les conclusions de cette analyse ont démontré qu'en dépit de l'intégration incontestable du MITIL dans la stratégie de Vevey, Ville d'Images, l'expérience tentée en 2001 et 2002 a présenté un bilan financier se soldant par un endettement de fr. 300'000.--, ce qui nécessitait un assainissement absolument indispensable et une redéfinition du concept même du MITIL.

Par ailleurs, les infrastructures veveysannes pour l'accueil de la manifestation ont été estimées totalement lacunaires.

L'organisation du MITIL devrait se professionnaliser, s'entourer de nouvelles compétences et se créer une image qui soit commercialisable tant en Suisse qu'à l'étranger.

En finalité, le principal obstacle qui a fait renoncer la Municipalité à soutenir cet événement fut le découvert important des deux éditions, le manque d'infrastructures adéquates pour assurer son déroulement et le financement public important qui devait être accordé.

La faillite du MITIL a été prononcée le 2 septembre 2003.

Nous répondons comme suit aux questions de l'interpellateur.

Question : Quelles relations la Municipalité entretient-elle avec les organisateurs ?

Réponse : La Municipalité a entretenu des relations suivies avec les responsables, qu'elle a reçus à diverses reprises pour tenter de trouver des solutions aux problèmes financiers rencontrés dans le cadre des deux éditions du MITIL.

Question : Lors du dernier MITIL, un représentant de l'autorité municipale a-t-il eu des contacts avec les organisateurs ou en a-t-il eus par la suite ?

Réponse : Oui des contacts ont eu lieu lors de la dernière manifestation tant avec la Municipalité qu'avec le Service culturel.

Question : La Municipalité a-t-elle le sentiment d'avoir apporté tout son soutien possible (moral, logistique et financier) à cette organisation ?

Réponse : Dans la mesure de ses possibilités, la Ville de Vevey, par sa Municipalité et ses services, a fait le maximum pour cette manifestation.

Question : La Municipalité est-elle prête à s'engager pour sauver ce congrès dont l'apport à la Ville de Vevey est loin d'être négligeable ? Si oui, de quelle manière ? Si non, pour quelles raisons ?

Réponse : Comme exposé ci-dessus, la Municipalité a renoncé à s'engager pour que cette manifestation soit reconduite du fait du trou financier important qui en est résulté et du manque de potentialité pour son avenir à moyen terme sans un investissement d'importance, et par le manque d'infrastructures pour ce genre de congrès (Castillo).

Question : Dans son programme de législature, la Municipalité parle de se désengager progressivement de l'Association suisse du multimédia. S'agit-il d'abandonner ce créneau et de tourner la page multimédia à Vevey ? Si oui, pour quelles raisons ? Si non, quelles sont les intentions précises de la Municipalité ?

Réponse : En parlant de désengagement du multimédia, la Municipalité pensait spécialement au financement de l'Association SwissMedia qui est une association professionnelle. Lors du budget 2004, le Conseil communal a voté un désengagement par rapport à cette association, que la Municipalité continuera à soutenir par une subvention annuelle.

La Municipalité entend soutenir tous les efforts qui seront entrepris pour favoriser la venue d'entreprises dans le multimédia, le graphisme, etc. Elle ne compte pas se détourner de cette option qui avait été prise dans les années nonante.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 15 avril 2004.

Au nom de la Municipalité
le Syndic le Secrétaire



Dominique Rigot P.-A. Perrenoud